

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **premier jour du mois de décembre deux mille quinze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### **POINT N° : 1**

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

Monsieur le Maire demande un moment de recueillement à la suite des attentats terroristes survenus à Paris, en France, le 13 novembre 2015. Un moment de recueillement est aussi demandée à la mémoire d'un citoyen de Saint-André-d'Argenteuil, décédé à l'âge de 103 ans, M. Ovila Charlebois.

### **POINT N° : 2**

2015-12-R306

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant:

- Ajout du point 4.10 - Remaniement au conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil - Abrogation de la résolution 2015-02-r026
- Ajout du point 4.11 – Autorisation de signature – Entente entre les Chevaliers de Colomb et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil relativement au Festival Country Western St-André-d'Argenteuil 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### **POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2015-12-R307

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

**POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

**POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

**POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

**POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

**POINT N° : 4.4**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de novembre 2015.

**POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

**POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

**POINT N° : 4.6.1**

2015-12-R308

**MOTION DE FELICITATIONS AU COMITE S.O.S. DECHETS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

***D'adopter*** une motion de félicitations envers le comité S.O.S. Déchets ainsi que chacun des bénévoles ayant participé activement à la réussite de la campagne de financement pour la sauvegarde de notre environnement par le biais de son super spaghetti qui a eu lieu le 23 octobre 2015.

*Félicitations à tous !*

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

*c.c. M. Laurent Locas, président de S.O.S. Déchets*

**POINT N° : 4.7**

2015-12-R309

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DES CHIENS ERRANTS AVEC LE CENTRE DE PROTECTION CANINE MIRABEL – EXERCICE FINANCIER 2016**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de maintenir un service de surveillance canine sur le territoire et de s'assurer que les dispositions réglementaires soient respectées;

CONSIDÉRANT que le mandat des années antérieures effectué par le Centre de Protection Canine Mirabel a été à la satisfaction des autorités municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

D'accepter l'offre de renouvellement datée du 24 septembre 2015 déposée par Centre de Protection Canine Mirabel représenté par monsieur Jean-François Roy et ce aux mêmes conditions d'application que le contrat de l'année 2015, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

De défrayer une somme mensuelle de trois cents (300\$) dollars plus les taxes applicables.

De maintenir un tarif de 15 \$ pour la délivrance d'une plaque d'immatriculation au propriétaire de tout animal canin vivant sur le territoire de la municipalité et d'en défrayer les taxes applicables.

De verser à Centre de Protection Canine Mirabel la somme de 15 \$ par plaque d'immatriculation vendue.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer un nouveau contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. M. Jean-François Roy - Centre de Protection Canine Mirabel  
M. Benoît Grimard, service des Finances municipales*

**POINT N° : 4.8**

**2015-12-R310**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et adopté à l'unanimité:

*D'autoriser* Monsieur le Maire, André Jetté et le directeur général par intérim, monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. M. Vincent Langevin, directeur du service de l'urbanisme  
M. Benoît Grimard, directeur général par intérim*

**POINT N° : 4.9**

**2015-12-R311**

**NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER, MONSIEUR BENOIT GRIMARD, ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

**DE NOMMER** monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 2 décembre 2015.

**D'AUTORISER** monsieur André Jetté, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le contrat de travail entre l'employé/cadre, monsieur Benoît Grimard et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, lequel occupera le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. M. Benoît Grimard, directeur général*

**POINT N° : 4.10**

2015-12-R312

**REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL - ABROGATION DE LA RESOLUTION 2015-02-R026**

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par Stephen Matthews :

De remplacer la résolution 2015-02-R026 par la présente résolution :

Membres du conseil 2015-2017  
Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil	Stephen Matthews	Roland Weightman
Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Denis St-Jacques	Marc Bertrand
Politique familiale et MADA	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Urbanisme et Environnement	Roland Weightman Marc Bertrand	Michel Larente
Sécurité publique Comité de circulation	Marc Bertrand	Michel Larente
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	André Jetté	Stephen Matthews
RIADM	André Jetté	Marc Bertrand
Bibliothèque	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Tricentris	André Jetté	Stephen Matthews
Maire suppléant	Stephen Matthews	
MRC d'Argenteuil	André Jetté	Stephen Matthews
OMH	Roland Weightman Denis St-Jacques Michel Larente	
Corporation du développement communautaire de STADA	Roland Weightman Michel Larente Stephen Matthews	
Moustiques	Jacques Decoeur	Michel Larente
Loisirs	Stephen Matthews	Michel Larente

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Messieurs les conseillers Denis St-Jacques, Marc Bertrand, Roland Weightman, Michel Larente et Stephen Matthews votent pour et monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil  
Employés/cadres*

**POINT N° : 4.11**

2015-12-R313

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL RELATIVEMENT AU FESTIVAL COUNTRY WESTERN ST-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil l'entente entre les Chevaliers de Colomb et la Municipalité relativement au Festival Country Western St-André-d'Argenteuil 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Chevalier de Colomb, M. André Paquette  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 20 h 23 pour se terminer à 20 h 45.

Quatre ( 4 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT N° : 6.1**

2015-12-R314

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 3 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2015, totalisant 290 573.69 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général par intérim et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**POINT N° : 6.1.1**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 3 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2015 par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en vertu du règlement 58-C au montant de 3 007.78 \$.

**POINT N° : 6.2**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

**POINT N° : 6.3**

**DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 NOVEMBRE 2015**

Rapport budgétaire au 30 novembre 2015

**POINT N° : 6.4**

**DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 NOVEMBRE 2015**

- Solde des folios bancaires au 30 novembre 2015 ;
- Taxes à recevoir au 30 novembre 2015.

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2015-12-R315

**PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015-2016**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit présenter sa demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

QUE le conseil municipal approuve la dépense de 243 918 \$, montant subventionné à la hauteur de 10 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour la réfection des rues de Ste-Croix et du Couvent.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière selon les propositions du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis  
Ministère des Transports, madame Sylvie Laroche  
Service des Travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur  
Service des Finances, monsieur Benoît Grimard*

**POINT N° : 7.2**

2015-12-R316

**ADDENDA AU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER – MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

Que le conseil municipal accepte et autorise la signature d'un addenda portant le numéro 1 relativement au contrat pour l'entretien des chemins en hiver entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et l'entrepreneur Transport Heatlie.

D'autoriser monsieur le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ledit addenda numéro 1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Transport Heatlie  
Service des Travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.3**

2015-12-R317

**MODIFICATION DE NOM - DROITS DE PASSAGES EN FAVEUR DU CLUB QUAD BASSES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Chartrand, vice-président du Club Quad basses Laurentides a déposé un document en date du 20 octobre 2015 demandant la continuité de la résolution 2004-11-R321;

CONSIDÉRANT que le Club Quad basses Laurentides et le Club de motoneige d'Argenteuil se sont affiliés et que le nom de ce dernier n'existe plus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De remplacer le nom Club de motoneige d'Argenteuil inscrit à la résolution 2004-11-R321 par Club Quad basses Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Club Quad basses Laurentides., M. Luc Chartrand  
Service des Travaux publics, M. Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

2015-12-R318

**DEMANDE DE PIIA – 268, ROUTE DES SEIGNEURS (LA CONSTRUCTION D'UNE MANGEOIRE COUVERTE POUR ANIMAUX, 22' X 30', REVETEMENT EXTERIEUR ET TOITURE EN TOLE GALVANISEE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une mangeoire couverte pour animaux, 22' X 30', revêtement extérieur et toiture en tôle galvanisée a été déposée pour le 268, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 268, route des Seigneurs visant la construction d'une mangeoire couverte pour animaux, 22' X 30', revêtement extérieur et toiture en tôle galvanisée sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

2015-12-R319

**DEMANDE DE PIIA – 2860, MONTEE MARINEAU (LA REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT PRINCIPAL EN TOLE, IMITATION ARDOISE, DE COULEUR BRUNE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la réfection de la toiture du bâtiment principal en tôle, imitation ardoise, de couleur brune a été déposée pour le 2860, monté Marineau;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2860, montée Marineau visant la réfection de la toiture du bâtiment principal en tôle, imitation ardoise, de couleur brune sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.3**

2015-12-R320

**DEMANDE DE PIIA – 1870, CHEMIN RIVIERE-ROUGE SUD (LA CONSTRUCTION D'UNE ETABLE EN TOLE GALVANISEE ET MOULURES DE COULEUR ROUGE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une étable en tôle galvanisée et moulures de couleur rouge a été déposée pour le 1870, chemin Rivière-Rouge Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1870 chemin Rivière-Rouge Sud visant la construction d'une étable en tôle galvanisée et moulures de couleur rouge avec la condition suivante :

- Qu'une entrée en forme de « U » soit aménagée entre le bâtiment et la rue afin de permettre la libre circulation des véhicules entrant sur le site.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.4**

2015-12-R321

**DEMANDE DE PIIA - 300, 310, ROUTE DES SEIGNEURS  
(L'AGRANDISSEMENT VERS L'ARRIERE DE L'ETABLE EXISTANTE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement vers l'arrière de l'étable existante a été déposée pour le 300, 310, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 300, 310, route des Seigneurs visant l'agrandissement vers l'arrière de l'étable existante sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

**COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES**

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

**POINT N° : 10.3**

2015-12-R322

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU PANNEAU D'AFFICHAGE  
NUMERIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique d'utilisation du panneau d'affichage numérique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire s'assurer que l'information apparaissant sur le panneau soit d'intérêt public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

**D'adopter** la «*Politique d'utilisation du panneau d'affichage numérique*» jointe à la présente pour en faire partie intégrante et portant le numéro 2015-002.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c.c. *Madame Karen Bocquet, coordonnatrice du service récréatif et communautaire*

### **POLITIQUE NUMÉRO 2015-002** **UTILISATION DU PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE**

#### **Mise en contexte et objectifs**

La municipalité de Saint-André-d’Argenteuil a acquis et installé en 2014 un panneau d’affichage numérique à l’intersection des routes du Long-Sault (344) et des Seigneurs (327). Ce panneau a pour but de permettre à la Municipalité de diffuser des informations relatives aux activités, aux événements et aux avis pouvant intéresser sa population. En plus, ce panneau se veut un outil de diffusion des messages provenant des organismes reconnus et œuvrant sur son territoire.

#### **Règles de fonctionnement**

Afin d’établir un mode de gestion simple, équitable et efficace, la Municipalité entend fonctionner de la façon suivante pour la diffusion des messages sur le panneau :

- Les messages émanant de la Municipalité ont toujours préséance sur les autres messages, notamment sur la fréquence des répétitions des messages ainsi qu’aux heures de diffusion de ceux-ci;
- Aucun message à but lucratif, partisan ou politique n’est autorisé. Ainsi, toute allusion à une entreprise privée, commanditaire ou parti politique n’est autorisée à moins que cette entreprise privée, ce commanditaire ou ce parti politique ne fasse partie du nom officiel d’un événement ayant lieu sur le territoire de la Municipalité. Dans ce cas, la référence doit être discrète dans le message;
- Un message pour un événement devant se tenir à l’extérieur de la Municipalité ou un organisme provenant de l’extérieur de celle-ci peut être autorisé aux conditions suivantes :
  - Le conseil peut exiger le paiement de frais jusqu’à concurrence de 200 \$. La grille des frais est détaillée en annexe « A » de la présente politique;
- Le visuel du message n’est pas soumis à l’organisme demandeur pour approbation avant sa diffusion. Il est de son devoir de préciser l’information pertinente ou le contenu devant paraître lors de sa demande;
- Aucune référence vulgaire, dégradante ou discriminatoire ne peut être contenue dans un message;
- Toute demande d’affichage doit être soumise au moins 10 jours avant le début de sa parution projetée. La Municipalité se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute demande déposée dans un délai inférieur. Dans ces conditions, la Municipalité peut imposer une pénalité monétaire. La grille des frais et pénalités est détaillée en annexe « A » de la présente politique;
- La période d’affichage maximale d’un même message est de 15 jours consécutifs avant la tenue d’un événement. Il est retiré au plus tard le lendemain ou le premier jour ouvrable suivant sa tenue. La Municipalité se réserve le droit modifier la période d’affichage ou mettre fin à la diffusion si l’administration le juge nécessaire;
- L’affichage d’un message en permanence n’est pas permis à moins que ce soit pour des raisons de santé ou de sécurité publique;
- La Municipalité se réserve le droit de modifier un message, de le refuser ou d’interrompre sa diffusion et d’en reporter sa diffusion à une date ultérieure sans préavis;
- La Municipalité n’est pas responsable des arrêts du panneau d’affichage qui seraient hors de son contrôle.

#### **Demande d’affichage**

Le formulaire de demande d'affichage est disponible sur le site internet de la Municipalité ou à la réception de son bureau municipal (10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil) durant ses heures d'ouverture. Il doit être acheminé par courriel à [info@stada.ca](mailto:info@stada.ca), par télécopieur au (450) 537-3570 ou laissé directement au bureau municipal. Le formulaire de demande constitue l'annexe « B » de la présente politique.

Aucune demande par téléphone n'est acceptée. Aussi, toute demande incomplète ou qui ne respecte pas la présente politique sera rejetée. Le demandeur est entièrement responsable du message affiché sur le panneau. Puisque les renseignements proviennent d'une source externe, la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant au contenu du message et ne peut être tenue responsable des erreurs, omissions ou autres pouvant survenir lors de l'affichage du message ou de la période d'affichage demandée.

### **Annulation**

Si le demandeur annule une activité ou un événement avant ou pendant la période de diffusion du message, il doit en aviser la Municipalité dès que possible en appelant au (450) 537-3527, poste 2700 et en confirmant le tout par écrit.

### **Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

---

André Jetté  
Maire

---

Benoît Grimard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim

### **Annexe « A » – Frais et pénalités exigibles**

Frais pour un message pour un événement ou une activité devant se tenir à l'extérieur de la Municipalité ou d'un organisme provenant de l'extérieur de celle-ci

- Message pour une activité émanant directement d'une organisation municipale dont la demande d'affichage a été déposée plus de 10 jours avant sa tenue : 50 \$;
- Message pour une activité émanant directement d'une organisation municipale dont la demande d'affichage a été déposée moins de 10 jours avant sa tenue : 100 \$;
- Message pour une activité émanant directement d'un groupe ou d'un organisme autre qu'une organisation municipale dont la demande d'affichage a été déposée plus de 10 jours avant sa tenue : 150 \$;
- Message pour une activité émanant directement d'un groupe ou d'un organisme autre qu'une organisation municipale dont la demande d'affichage a été déposée moins de 10 jours avant sa tenue : 200 \$;

### **Annexe « B » – Formulaire de demande d'utilisation du panneau électronique**

<b>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR</b>
Nom de l'organisme :
Nom du demandeur :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

MESSAGE SOUHAITÉ	

DATES DE PUBLICATION SOUHAITÉES	
Date de début :	Date de fin :
Signature :	
Date :	

À l'usage de l'administration municipale		
Demande acceptée	Demande refusée	Demande saisie
Signature du responsable :		Date :
Remarques :		

## POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### POINT N° : 11.1

#### RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2015.

### POINT N° : 11.2

2015-12-R323

#### DEMISSION DE MONSIEUR OLIVIER BEAUPRE A TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Olivier Beaupré en date du 30 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Beaupré a cumulé plus de 4 années de loyaux services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la politique de reconnaissance envers les élus, employés et pompiers municipaux numéro 2003-002 autorise un montant forfaitaire pour 10 années et plus de services;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie désire adresser une lettre de remerciement pour services rendus à monsieur Olivier Beaupré ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

***D'accepter*** la démission de monsieur Olivier Beaupré. Les membres du conseil profitent de l'occasion pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces 4 années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

*c.c : M. Olivier Beaupré  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim  
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

**POINT N° : 12**

**2° PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h pour se terminer à 20 h 15.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 13**

**2015-12-R324**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

**De lever** la séance à 20 h 16 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim**

---

**André Jetté,  
Maire**